

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 43

N°119

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Soizig NEDELEC	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Accord-cadre relatif à la fourniture de mobilier et de jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant pour les années 2021 à 2024. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 et R2162-13, R2162-13 et R2162-14 ;

Vu le budget communal ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Considérant que l'accord-cadre relatif à la fourniture de mobilier et jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, actuellement en cours, arrive à échéance le 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'en conséquence il y a lieu de lancer une nouvelle procédure pour répondre aux besoins inhérents de ces structures pour les 4 années à venir ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre sur appel d'offres relatif à la fourniture de mobilier et jouets pour les établissements municipaux d'accueil du jeune enfant passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2021 ou à défaut à sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2021, renouvelable par reconduction expresse trois fois au maximum, par périodes successives d'un an. Il s'achèvera donc le 31 décembre 2024 au plus tard.

DIT que les fournitures, objets du présent accord-cadre, feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes sur la durée totale de l'accord-cadre conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Lot 1 Fourniture de montage et mobilier

Seuil minimum : 10 000 € HT Seuil maximum : 70 000 € HT

Lot 2 Fourniture de jouets

Seuil minimum : 10 000 € HT Seuil maximum : 70 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum de chacun des lots.

Le montant maximum annuel fixé au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

AUTORISE Madame le Maire à signer, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les opérateurs économiques ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

La Maire,

Karine FRANCKET

